

Déclaration des transactions sur actions propres

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-, I, 1° du Règlement général de l'AMF, PIERRE & VACANCES déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 07/06/2012 au 14/06/2012

Raison Sociale : PIERRE & VACANCES

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 07/06/2012 au 14/06/2012

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 07/06/2012	Achats	3 338	15,462	51 611
Séance du 08/06/2012	Achats	3 515	15,913	55 933
Séance du 11/06/2012	Achats	3 444	15,576	53 644
Séance du 12/06/2012	Achats	3 251	14,921	48 507
Séance du 13/06/2012	Achats	11 476	14,614	167 713
Séance du 14/06/2012	Achats			
Total		25 024	15,0818	377 407